

Stratégie nationale de la Belgique sur la biodiversité – principales remarques de la Coalition Biodiversité

En Septembre 2024, la Coalition Biodiversité (composée du WWF, BOS+, Greenpeace, Natagora, Natuurpunt, Canopea, Bond Beter Leefmilieu et Vogelbescherming Vlaanderen) a répondu à la consultation publique sur le projet de «la mise à jour de la stratégie nationale de la Belgique sur la biodiversité jusqu'en 2030». Cette mise à jour est requise par l'engagement que notre pays a pris en adoptant le cadre mondial pour la biodiversité en 2022 et doit servir à aligner la stratégie nationale sur les objectifs mondiaux, au minimum.

De manière générale, la Coalition est d'avis que **le projet de stratégie présenté cet été n'est pas à la hauteur de l'urgence de la double crise climatique et de la biodiversité ainsi que des engagements internationaux que notre pays a pris à cet égard. Le projet de stratégie doit être revu pour passer au niveau supérieur et se transformer en un véritable plan d'action précis et mesurable qui indiquera clairement la contribution de la Belgique à l'objectif mondial d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité à 2030.** C'est à quoi la Belgique s'est engagée auprès de la communauté internationale en adoptant l'accord de Kunming-Montréal en 2022 et c'est ce que les citoyens belges demandent. Les autres principales recommandations de la Coalition Biodiversité sont reprises ci-dessous.

Principales recommandations

- **Ambition:**
 - Dans l'ensemble, la stratégie s'aligne sur le niveau d'ambition des engagements européens et internationaux en matière de biodiversité mais ceux-ci doivent être considérés comme les efforts mondiaux minimaux à fournir pour pouvoir enrayer et inverser la perte de la nature. Nous soulignons la nécessité de ne pas descendre au-dessous de ce seuil d'ambition et au contraire, de **revoir l'objectif général de la stratégie jusqu'en 2030 pour refléter la mission de l'accord de Kunming-Montréal de stopper et d'inverser la perte de biodiversité à 2030**. Cette formulation doit être comprise dans l'objectif de la stratégie belge à 2030 afin d'entraîner l'ensemble des objectifs vers cette ambition. Il est impensable que la stratégie belge ne reflète pas la mission à 2030 de l'accord de Kunming-Montréal.
 - Il est difficile d'évaluer quelles actions et/ou quels engagements sont nouveaux et si cette stratégie implique effectivement de nouvelles actions et/ou de nouveaux engagements. Nous attendons qu'il soit **clairement indiqué quelles actions supplémentaires ce plan comprend**. La manière dont cette stratégie contribue à la mise en œuvre des engagements (internationaux) en matière de biodiversité n'est pas claire.
 - La prolongation ou l'ajustement des objectifs de la stratégie 2013-2020 ne peut se faire de manière significative que sur la base d'une **évaluation approfondie** de cette stratégie. En l'absence d'informations sur les progrès réalisés, les obstacles à la mise en œuvre et les éléments forts et faibles du texte de la stratégie, la prolongation ou l'ajustement des objectifs est un choix arbitraire qui n'est pas souhaitable. C'est pourquoi nous demandons qu'une **évaluation des progrès réalisés entre 2013-2024/2025 soit faite à l'occasion de la remise du**

7ème rapport national à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2026.

- La biodiversité et les écosystèmes sont principalement abordés comme des « fournisseurs de produits et de services », il n'y a qu'une référence sporadique à l'« **interdépendance** » de la nature et de l'homme et à la **valeur intrinsèque de la biodiversité**. Nous le regrettons et recommandons des ajustements supplémentaires à cet égard.

- **Implémentation:**
 - La stratégie manque d'une **feuille de route ou un plan d'action, comportant notamment des mesures politiques, juridiques, fiscales, économiques et autres pour chaque objectif, définissant les mesures à prendre en vue de les réaliser**. Les objectifs devraient clairement indiquer comment et quand les mesures politiques, juridiques et autres seront instituées. Par exemple, la stratégie doit spécifier par quelles mesures la Belgique va atteindre l'objectif consistant à protéger au moins 30 % de son territoire, dont 10 % de manière stricte. Ceci est également important pour que les divers acteurs de la société, tels que les entreprises, puissent s'aligner sur ces mesures dans leurs décisions stratégiques.
 - Nous attendons que des **objectifs quantifiables clairs (SMART)** soient explicités, avec des **cibles et des calendriers**, y compris une approche qui reflète de manière transparente la manière dont ces objectifs seront atteints. Cela devrait se faire (en fin de compte) **au travers de mesures, liées à un dossier politique spécifique (existant ou nouveau)**. Nous voudrions souligner l'importance des délais et suggérer **la fin de la prochaine législature (2029)** à cette fin, afin d'éviter que des chantiers importants ne soient transmis à un gouvernement ultérieur. L'absence de « SMARTnes » rend très difficile l'élaboration du **plan national de financement de la biodiversité belge** également demandé, car il est difficile d'estimer les besoins financiers sur cette base.
 - Besoins de renforcement des capacités : la stratégie manque de présenter les **déficits de capacités humaines et techniques**, ainsi qu'un plan d'action visant à remédier aux déficits identifiés.
 - **Tous les objectifs doivent être pris en charge** par les organes compétents, sans hiérarchisation, sauf pour donner la priorité aux actions produisant le plus fort impact en faveur de la réalisation de la mission et des objectifs de la stratégie. La Belgique ne doit pas seulement s'efforcer de contribuer autant que possible à la mise en œuvre des objectifs opérationnels d'ici 2030 au plus tard, mais bien **s'engager à les mettre en œuvre**.
 - La stratégie est indicative et ne crée pas de règles contraignantes. Compte tenu de la gravité de la crise mondiale de la biodiversité et du court délai dans lequel ces objectifs doivent être réalisés, il nous semble approprié de travailler avec une **stratégie juridiquement contraignante**. Par ailleurs, l'absence d'objectifs contraignants rend ce plan très vulnérable à une mauvaise mise en œuvre. L'intégration et la mise en œuvre d'**objectifs contraignants** en matière de biodiversité dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et la finance - également appelée « mainstreaming » - sont absolument nécessaires pour s'attaquer à la crise de la biodiversité à la racine.